

LES REPTILES



DURÉE : 6 mois

Formatrice :

Gaëlle Boulard

Ostéopathe animalière

Licence professionnelle en
sélection et génétique
animale

BTS productions animale

Évaluation

QCM

1 devoir final à effectuer à la fin
du module (moyenne à 10/20)

Validation

Attestation d'étude



Ce module vous propose l'étude de l'anatomie et du comportement des reptiles. Vous allez vous former à leur anatomie, leur comportement sociaux, leur alimentation, leur comportement territoriaux, de reproduction et de communication. Ce cours intéressera autant les passionnés que les professionnels des milieux animaliers.

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

MODULE : LES REPTILES

Les cheloniens

Classification - La reproduction - La ponte, l'éclosion - L'hibernation

Les tortues

Les tortues terrestres - Les tortues d'eau - Structure et hébergement - Comportement

Les crocodiliens

Reconnaître les différentes espèces - La thermorégulation - La reproduction

Structure et hébergement

Les rynchocéphales

Anatomie, la reproduction, l'alimentation - Le mode de vie - Où voir des Hattérias?

Les Squamates

Le lézard

La mue - La détention/captivité - Manipulation et contention du lézard - L'orvet

Les amphibiens

Classification, anatomie, alimentation - La reproduction - La captivité/détention

Législation - Comportement

Les serpents

Classification, anatomie - Le venin : composition, toxicité - Types de morsures

La mue - La thermorégulation et l'estivation - La vie en captivité

Contention et manipulation

Devenir détenteur

Le certificat de capacité

TARIF

MODULE EN E-LEARNING : 480 €

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Paiement en ligne par carte bancaire sur le site www.e-learning-formation.com (paiement échelonné jusqu'à 6 mensualités)

- Paiement en 2 fois par chèques (à nous faire parvenir par voie postale)
1 chèque de 144,00 € (soit 30% à la commande, encaissé le mois de réception) +
1 chèque de 336,00 € (le solde, encaissé le mois suivant)

- Paiement en 6 fois par chèques (6 chèques de 80 € par voie postale)

Vos 6 chèques seront encaissés le 15 ou le 30 de chaque mois